

**L'hon. M. Martineau:** C'est certes une proposition précise, mais je dois rappeler au ministre, comme l'a si bien dit aujourd'hui l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), que la proposition qui a été présentée à la Chambre avait tout simplement été empruntée aux conservateurs puisqu'elle faisait partie de leur ligne de conduite en la matière. Nous l'avions promise.

**L'hon. M. Gordon:** Ah!

**L'hon. M. Martineau:** C'est la vérité: la proposition figurait au programme conservateur, personne ne l'ignore, et le ministre non plus, j'en suis sûr. De toute façon, je ne crois pas que la majorité des propositions qu'il a présentées l'aient rendu bien sympathique à Washington, où il est allé plusieurs fois pendant l'été—et même depuis la rentrée des Chambres—pour essayer de faire adopter ces politiques. Il a pas mal de difficulté à y parvenir.

Monsieur l'Orateur, pour en revenir à la question des impôts de retenue, la méthode proposée par le ministre est nettement rétrograde; cela ne fait aucun doute. Pour le gouvernement, cet impôt de retenue, comme l'a dit hier l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), c'est en quelque sorte une matraque au-dessus de la tête des portefeuillistes, ceux-là même que le ministre et le gouvernement s'efforcent d'inciter à placer des capitaux dans l'industrie de notre pays. C'est une menace et non un stimulant.

**M. Benson:** Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député...

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur l'Orateur, j'ignore si le député désire poser une question. Dans ce cas, je lui demanderais d'attendre à la fin de mon discours. S'il me reste du temps à ce moment-là, je répondrai à ses questions avec grand plaisir. Les arguments contre la taxe de retenue sont très nombreux. La plupart ont déjà été signalés mais il serait peut-être bon de résumer les principales objections qu'a suscitées cette taxe. Il y a d'abord les difficultés d'ordre administratif. La pratique commerciale courante rend la taxe impossible d'application, car il faudrait s'assurer de l'identité des acheteurs d'actions. Je sais que la loi a été modifiée à cet égard depuis la première annonce de la mesure, mais les difficultés administratives demeurent toujours de taille. Si l'on applique un jour la mesure en question, elle entravera sérieusement le libre jeu des forces commerciales, l'achat et la vente d'actions sur le marché libre. Si le ministre désire favoriser l'augmentation des placements au pays, il doit, à mon sens, renoncer à cette mesure qui pourrait avoir de très

[L'hon. M. Gordon.]

graves conséquences sur notre économie et sur l'expansion des industries que nous considérons indispensables au progrès du Canada.

Une autre raison pour laquelle je trouve cet impôt odieux, c'est qu'il pénalise les capitalistes étrangers sans offrir aucun véritable stimulant aux Canadiens. Autrement dit, il pénalise le capitaliste étranger qui voudrait acheter des actions canadiennes, tout simplement parce qu'il n'est pas un résident canadien. Je trouve que ce n'est pas une raison valable. Les Canadiens sont libres d'acheter à l'étranger, sur d'autres marchés; c'est leur affaire. D'autres ministres ont déclaré que de tels investissements sont souhaitables et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a dit, il n'y a pas très longtemps, à Miami (Floride), que le Canada avait grand besoin de capitaux étrangers et les accueillait avec enthousiasme. Si le gouvernement a de la suite dans les idées, il me semble qu'il ne devrait pas pénaliser ces gens dont nous voulons attirer les capitaux dans notre pays. J'avoue ne rien comprendre à cette façon d'envisager le problème.

Même si l'on approuve les objectifs visés par le ministre, il n'en reste pas moins que la méthode est mauvaise. J'aimerais donner quelques raisons qui me poussent à faire cette affirmation. Au lieu de brandir un « gros bâton »—je pense que le député d'Edmonton-Ouest a employé cette expression—au-dessus de la tête des sociétés étrangères, il devrait se servir des « carottes » fiscales pour attirer des capitaux canadiens. Par exemple, le ministre pourrait encourager les Canadiens à faire des placements directs au Canada. Il me semble y avoir une façon bien évidente d'y parvenir. Il s'agirait simplement d'augmenter l'exemption accordée sur les dividendes des sociétés canadiennes.

Nombre de personnes, dont les spécialistes les plus avertis au pays dans le domaine financier, ont demandé que l'on double au moins le montant de 20 p. 100 que l'on rembourse sur les dividendes de sociétés canadiennes. Si l'on accédait à cette demande, il en résulterait, je crois, une profusion des nouveaux placements de titres canadiens et, partant, l'industrie canadienne disposerait des fonds de réserve dont elle a tant besoin. Si le gouvernement et le ministre ne fournissent pas aux Canadiens les moyens d'acquérir ce genre de capital, comment pourrions-nous amasser les capitaux nécessaires puisque le ministre dissuade les étrangers de placer leur argent dans des titres canadiens?

Il me semble qu'il y a contradiction dans la pensée du ministre. Peut-être son esprit est-il divisé en compartiments étanches. Ainsi, certains de ses conseillers ont peut-être élaboré